



HAL
open science

La géopolitique de l'Europe face aux Balkans et à la Méditerranée

Gérard-François Dumont, Pierre Verluise

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont, Pierre Verluise. La géopolitique de l'Europe face aux Balkans et à la Méditerranée. Géopolitique de l'Europe, Armand Colin/Sedes, pp.300-316, 2014, 978-2-301-00419-2. halshs-01986854

HAL Id: halshs-01986854

<https://shs.hal.science/halshs-01986854>

Submitted on 19 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 15

La géopolitique de l'Europe face aux Balkans et à la Méditerranée

Gérard-François Dumont
Pierre Verluise

1991	Éclatement de la Yougoslavie.
3 octobre 2005	L'Union européenne décide de commencer les négociations d'adhésion avec la Turquie.
17 février 2008	Déclaration d'indépendance du Kosovo.
13 juillet 2008	Sommet fondateur de l'Union pour la Méditerranée, à Paris.
Décembre 2010	Le Conseil européen accorde le statut de candidat officiel au Monténégro.
2 mars 2012	Le Conseil européen accorde le statut de candidat officiel à la Serbie.
1 ^{er} juillet 2013	La Croatie devient le 28 ^e membre de l'UE.

Aux frontières Sud-Est et Sud de l'Union européenne s'ouvrent des espaces différenciés. Parmi les États ayant le statut de candidat officiel ou potentiel¹, la majorité fait partie des Balkans Occidentaux dont tous les États auraient « vocation à adhérer » à l'Union européenne. S'ajoutent de nombreux pays du pourtour méditerranéen, dans le cadre du processus de Barcelone, puis de l'Union pour la Méditerranée (UPM), née en juillet 2008. Afin de comprendre la diversité géopolitique de ces situations, examinons d'abord les Balkans Occidentaux, puis la Turquie sous l'angle éclairant de la géopolitique de la population. Enfin, analysons ce que l'Union pour la Méditerranée apprend sur les modes de décision communautaires.

1. Les Balkans occidentaux sur la voie de l'intégration communautaire ?

En 2003, au Conseil européen de Thessalonique, les 15 États membres de l'UE déclarent qu'ils soutiennent « pleinement et résolument les perspectives européennes des Balkans occidentaux ». Cette dernière expression désigne les pays suivants : Croatie (devenue membre de l'UE le 1^{er} juillet 2013), Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro, Macédoine, Kosovo (non encore indépendant) et Albanie. À l'exception de l'Albanie, il s'agit de territoires issus de l'éclatement de la Yougoslavie, en 1991. La Slovénie appartenait également à cet État, mais elle échappe presque aux guerres régionales des années 1990 et adhère à l'Union européenne dès 2004. Elle n'est donc pas incluse à cette zone des Balkans occidentaux, marquée

1. Cf. chapitre 5.

par un relief accidenté, et qui forme un « rentrant » dans le flanc sud de l'Union européenne élargie. C'est pourquoi Bruxelles tente de favoriser la stabilisation de ces pays en laissant envisager la possibilité d'une intégration à l'UE.

Longtemps marginalisés, les Balkans occidentaux sont redevenus un espace géopolitique convoité. L'Otan et l'UE voient des acteurs – anciens ou nouveaux – venir leur faire concurrence. En nous référant notamment aux travaux de l'expert Georges-Marie Chenu¹, examinons les stratégies de puissance de la Russie, de la Turquie... et de la Chine dans cette sous-région de l'Europe.

A. La Russie, un retour grâce aux hydrocarbures

Les liens entre la Russie et les Balkans sont très nombreux. Or, pendant la décennie 1990, Moscou a été humiliée par l'Occident. Elle n'a pas pu soutenir ses alliés de Belgrade, ni s'opposer à des frappes illégales de l'Otan ainsi qu'à la mise sous contrôle international d'une province de la Serbie. *Last but not least*, la quasi-totalité des pays de l'Europe centrale et des Balkans ont adhéré à l'Otan ou collaborent avec elle. La découverte, en 1997, d'immenses gisements d'hydrocarbures au Kazakhstan a fourni à V. Poutine les moyens d'une relance économique et d'une revanche sur Gorbatchev et... l'Occident.

Depuis le 1^{er} Sommet de l'Énergie russo-balkanique, le 25 juin 2007, à Zagreb, l'objectif de Moscou est d'être le fournisseur incontournable de gaz à toute l'Europe et d'utiliser les Balkans occidentaux comme zone de transit. La Serbie est au centre de ce projet stratégique russe, comme *hub* du dispositif. Sur son territoire passera la plus grande partie du gazoduc *South Stream*² et sera édifiée le réservoir chargé d'assurer la continuité des livraisons.

V. Poutine et D. Medvedev ont facilement convaincu leurs homologues serbes d'entrer avec eux dans une sorte de partenariat énergétique. L'unique engagement politique qu'ils leur ont demandé est de ne pas adhérer à l'Otan. En revanche, l'entrée de la Serbie dans l'Union européenne est encouragée par Moscou. Avant de négocier, Moscou avait réactivé un accord de libre-échange qui ouvre aux produits serbes le vaste marché russe. En 2008, Gazprom, société gestionnaire de South Stream, a pris une position dominante dans l'industrie pétrolière serbe en achetant la société NIS et la raffinerie de Pancevo. Des contreparties financières accompagnent le partenariat : en 2009, un prêt russe de 1 milliard de dollars pour réhabiliter des chemins de fer, moderniser des centrales hydrauliques et équilibrer le budget. Après la formation, en juin 2012, d'un gouvernement bien disposé à l'égard de Moscou, l'ambassadeur de Russie a laissé entendre qu'un deuxième prêt pourrait être accordé, si la situation économique et financière de la Serbie s'aggrave³. L'usine sidérurgique de Zelezara pourrait être rachetée et une usine de batteries construite. Entre les deux pays, les échanges se multiplient : échanges culturels et artistiques, nombreuses rencontres officielles : le premier déplacement du président serbe Nikolic, élu en mai 2012, fut pour Moscou. Un « Partenariat Stratégique » Russie-Serbie serait en préparation. Les visites entre les deux Églises orthodoxes sont fréquentes et appréciées ; les deux Patriarcats et le gouvernement serbe réparent et réhabilitent des églises et des monastères au Kosovo.

1. George-Marie Chenu, « Balkans occidentaux : espace géopolitique convoité », 2012, <http://www.diploweb.com/Balkans-occidentaux-espace.html>

2. Le projet South Stream est mené par une entreprise dont 50 % des parts sont détenues par Gazprom et l'autre moitié par un consortium réunissant ENI, (Italie) EDF (France) et BASF (Allemagne).

3. Courant 2012, le FMI a suspendu son aide pour non-respect de ses recommandations budgétaires.

À partir de son gazoduc *South Stream*, passant par la Bulgarie, la Serbie et la Hongrie, Gazprom veut approvisionner à partir de 2015 d'autres États membres de l'UE. Le marché bulgare est déjà acquis¹ : gaz, fioul, essence et combustible nucléaire viennent de Russie et l'unique raffinerie appartient à une société russe, Lukoil.

En Bosnie-Herzégovine, des membres de la Présidence tripartite veulent, au préalable, se raccorder au réseau européen par l'intermédiaire de la Croatie. La Republika Srpska, entité serbe de la Bosnie-Herzégovine, est plus réceptive. Gazprom a racheté la raffinerie de Banja Luka, qui sera alimentée par une bretelle, et signée avec cette entité un accord de coopération industrielle (centrales hydroélectriques). De son côté, en 2009, la Slovénie a conclu un contrat de rattachement. Quant à la Croatie, ses discussions avec la Russie portent sur des projets industriels à caractère énergétique². Au Monténégro, des négociations concernent la construction d'usines hydroélectriques.

En matière d'énergie, la Russie acquiert donc une position de plus en plus importante dans les Balkans occidentaux, en grande partie grâce au bon vouloir de la Serbie³. Toutefois, son empressement risque de lui causer des difficultés. Gazprom, qui n'est guère transparente, concentre les activités de producteur et de fournisseur, ce qui est contraire aux règles de l'UE en matière de concurrence. Un refus de l'entreprise russe de se conformer aux demandes de la Commission européenne compliquerait les négociations d'adhésion des pays des Balkans occidentaux. Et si un bras de fer survenait, Belgrade devrait faire un choix.

B. La Turquie : « un bon et riche voisin »

Le retour de la Turquie dans les Balkans occidentaux est une des conséquences du désastre yougoslave. Des intellectuels turcs, historiens, sociologues, hommes politiques, dont Ahmet Davutoglu, ministre des Affaires étrangères depuis 2009, ont réalisé que le moment était venu de sortir de la passivité du kémalisme vis-à-vis des Balkans actuels et de valoriser l'héritage historique de l'Empire ottoman dans les Balkans. Recourant à son dynamisme humain et à sa croissance économique qui a « carburé aux capitaux étrangers »⁴, la Turquie est revenue en cherchant à présenter un visage nouveau, celui d'un voisin pacifique et sage, désireux d'aider au règlement des conflits et disposé à mettre son expérience et ses ressources à la disposition des gouvernements.

La Turquie, qui a des relations avec tous les États de la région, pratique une diplomatie active et médiatrice⁵. Présente dans toutes les institutions régionales, elle sensibilise les membres de la Conférence islamique aux problèmes des Balkans. Membre de l'Otan, elle entretient un contingent au Kosovo (KFOR). Elle a servi de médiatrice dans le conflit onomastique entre la Grèce et la Macédoine et, en Serbie, elle a arbitré des querelles politico-religieuses (Mufti de Serbie et Sandjak de Novi Pazar en Serbie). Au cours de rencontres (avril 2011 et début 2012) initiées par Ankara, le président serbe Boris Tadic (2006-2012)

1. Ce qui n'est nullement incohérent compte tenu de la longue histoire géopolitique ; cf. Gérard-François Dumont, « Plaidoyer pour une géopolitique de terrain : le cas de la géopolitique de la Russie vue de ses périphéries », *Géostratégiques*, n° 24, juillet 2009
2. Moscou pousse Zagreb à signer dès à présent un accord de fourniture de gaz. Toutefois, les Croates ne veulent pas s'engager avant d'entrer dans l'UE, sachant que Bruxelles a des réserves sur Gazprom.
3. La réalisation de *South Stream* met en veilleuse le projet *Nabucco* qui devait acheminer du gaz d'Iran et de Transcaucasie en Europe occidentale pour éviter de dépendre du gaz russe.
4. Pierre Briançon, *Le Monde*, 23-24 juin 2013.
5. Le premier pays à reconnaître la Macédoine fut la Turquie, qui a approuvé très rapidement la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo (février 2008).

et des dirigeants bosniaques ont reconnu que l'avenir de la Bosnie reposait sur l'intégrité territoriale, la réconciliation et l'intégration européenne.

La Turquie possède des atouts. Elle connaît la région, valorise les relations personnelles (le Premier ministre turc R. T. Erdogan – nommé en 2003 – avec le président serbe Boris Tadic, Dodonoglu avec le ministre serbe des affaires étrangères Vuk Jeremic avant les élections serbes de 2012), et ose des initiatives comme la reconstruction rapide du vieux pont de Mostar (Stari Most) en 1994. La Turquie est réaliste et concrète. En Serbie : des entreprises et des capitaux turcs pour l'aéroport de Kraljevo, ainsi que pour des routes ; au Monténégro, reprise d'une usine sidérurgique. La présence turque est aussi culturelle et religieuse : constructions d'écoles primaires et de « madrasa », ouvertures d'Instituts culturels en Albanie, au Kosovo et en Bosnie. Le Diyanet, la direction des affaires culturelles et religieuses du gouvernement turc, distribue des bourses de théologie musulmane, restaure des mausolées et des mosquées anciens.

Les diplomates, les hommes d'affaires, les ingénieurs, les experts turcs sont présents presque partout¹ afin que la Turquie devienne le « pays partenaire » des États des Balkans occidentaux. Si la candidature de la Turquie à l'UE n'aboutissait pas, Ankara aura sans doute trouvé, dans la partie continentale de son ancien Empire, un espace européen ouvert à son besoin d'action. Quoi qu'il en soit, la Turquie bénéficie d'avantages géographiques indéniables².

C. Les nouveaux acteurs étrangers

Parmi les « nouveaux venus » dans les Balkans occidentaux, il faut citer les Chinois. Grâce à la Grèce, les transporteurs chinois se sont assuré un accès direct au marché européen. Ils ont depuis 2009 la maîtrise de la moitié du port commercial du Pirée et renforcent leur position sur celui de Thessalonique.

Leur présence dans les Balkans occidentaux répond à des mobiles cohérents. Un premier objectif est de multiplier et fiabiliser des débouchés pour les exportations chinoises en implantant des entreprises, commerciales ou industrielles, qui deviendront des clientes. Choisir des partenaires commerciaux dans les Balkans occidentaux, c'est, à terme, mieux accéder aux marchés de l'UE. Leur seconde mission est de rechercher des sources de produits alimentaires et de les maîtriser. La Chine doit compter sur des terroirs situés hors de ses frontières pour nourrir sa population.

La conjoncture internationale donne un relief particulier à la présence de la Chine dans les Balkans occidentaux. Avec le Kosovo, qui a proclamé son indépendance en 2008, un « conflit ouvert » existe car la Serbie voudrait défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale. Les pays occidentaux – États-Unis, Royaume-Uni, France – ont favorisé cette indépendance, alors que la Russie et la Chine³ y sont opposées pour des raisons de principe (limiter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans les États composites), de positionnement international (contrepoids aux Occidentaux) ou de circonstances (soutien à un pays ami). Le Conseil de Sécurité, qui exerce une tutelle sur la province en litige, est paralysé et le Kosovo reste en dehors de l'ONU. La Chine, qui met son veto au service de la

1. Excepté dans l'entité serbe de la Bosnie-Herzégovine, la Republika Serpska.

2. Gérard-François Dumont, « La Turquie et l'Union européenne : intégration, divergence ou complémentarité ? », *Géostratégiques*, n° 30, 1^{er} trimestre 2011.

3. La Chine, dont le Tibet aspire à prendre des distances à l'égard de Pékin, partage la position de Belgrade et refuse d'admettre l'indépendance auto-proclamée de la province de Kosovo-Metohija.

Serbie, montre qu'elle est une des grandes puissances. Elle a acquis ainsi la sympathie de la population et des décideurs serbes.

La coopération chinoise en Serbie, objet de nombreuses visites et réunions, se manifeste dans plusieurs domaines : construction sur le Danube du pont de l'Amitié et de ses voies d'accès (à Zemun-Borca) ; accroissement des capacités d'une centrale électrique (Kostolac) ; participation au Corridor 11, autoroute qui traversera la Serbie. Ces chantiers sont financés par un prêt chinois et réalisés en association avec des entreprises chinoises.

Au Monténégro, les entrepreneurs chinois, privés et publics, sont en concurrence avec des sociétés russes. Podgorica se tourne vers les crédits et la technique de la Chine pour plusieurs projets : une voie rapide pour relier la côte au nord du pays et des centrales électriques sur deux rivières.

De son côté, mais dans le domaine culturel et artistique, la Croatie s'ouvre à la Chine. Pour le 20^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays, l'Université de Zagreb a accueilli un Institut Confucius et la province chinoise de Guangdong s'intéresse à l'expérience croate en matière de protection des œuvres d'art et de conservation des monuments historiques.

La montée d'acteurs non-occidentaux dans les Balkans occidentaux intervient alors que l'UE est aux prises avec une crise économique et des difficultés politiques qui ont des effets aussi sur les relations de l'UE avec les Balkans. L'attraction du projet d'adhésion à l'UE a diminué. En Serbie, les partisans de l'intégration sont, dans les années 2010, devenus minoritaires – 48 % selon les sondages¹ – et les jeunes candidats à l'émigration songent plus à l'Amérique du Nord et à l'Australie qu'à l'Europe.

Pourtant, la Commission européenne, dont les crédits n'ont pas été amputés, poursuit ses opérations en vue des futures intégrations, secteur par secteur. Les pays européens investisseurs – Allemagne, Autriche, Italie ou pays nordiques – continuent leurs opérations. La Banque de Reconstruction et de Développement est également présente.

« La mondialisation apporte de la vitalité internationale dans les Balkans occidentaux. Elle introduit de la concurrence et réduit les avantages de la proximité continentale. L'UE n'est plus seule et doit s'adapter à une concurrence devenue multiple. »²

Ainsi, l'UE reste attractive, mais elle a besoin de volonté, d'imagination et de patience pour faire face à une situation politique générale qui s'est alourdie. L'UE est également attractive pour un pays qui possède la dix-septième population du monde et bénéficie du statut de candidat officiel : la Turquie.

2. L'Europe et la question de la Turquie

Devenue, avec 76,1 millions d'habitants en 2013³, la deuxième puissance démographique de la Méditerranée⁴, membre du Conseil de l'Europe depuis 1950, membre de l'OTAN depuis 1953, ayant déposé sa candidature à l'Union européenne en 1987, la Turquie occupe une position géostratégique majeure. Son évolution géopolitique s'inscrit dans des réalités

1. Placés par référendum devant le choix « Le Kosovo ou L'Europe ? », 59 % des Serbes se prononceraient pour le Kosovo et seulement 27 % pour l'Europe (novembre 2012).

2. George-Marie Chenu, « Balkans occidentaux : espace géopolitique convoité », 2012, <http://www.diploweb.com/Balkans-occidentaux-espace.html>

3. « La population des continents et des États », *Population & Avenir*, n° 715, novembre-décembre 2013.

4. Devant l'Égypte et devançant la France et l'Italie.

démographiques passées, actuelles et futures. Présentons d'abord le passage d'un empire dominant plusieurs peuples à un État-nation homogénéisé, ce qui conduit à broser un tableau des minorités présentes. Enfin, sous un angle géopolitique, il importe de faire le lien entre démographie et puissance régionale.

A. D'un empire dominant plusieurs peuples à un État-nation homogénéisé

Les territoires des 780 066 km² de la Turquie actuelle, comprenant la Thrace orientale (24 378 km²) au nord-ouest du Bosphore, parfois appelée Turquie d'Europe, et l'Anatolie (755 688 km²), parfois appelée Turquie d'Asie, sont pendant des siècles des terres gréco-romaines puis chrétiennes, tant que règne l'Empire byzantin. Au x^e siècle, cette situation commence à changer avec l'arrivée des turcs Seldjoukides¹ qui conquièrent peu à peu cette région. En 1299, un Empire ottoman se constitue et son pouvoir se confirme lorsqu'il s'empare, en 1453, de la capitale byzantine Constantinople.

Au cours de ces siècles, la géographie humaine de cette région change avec la « déshellénisation » du plateau d'Anatolie, et la présence croissante de populations turques musulmanes, tandis que les peuples auparavant installés deviennent des minorités. Mais des minorités dont l'importance restante est telle que l'Empire ottoman décide de les gérer en s'appuyant sur les hiérarchies religieuses. L'Empire distingue ainsi l'ensemble des musulmans, formant l'*umma*, qui sont les seuls à pouvoir exercer certaines fonctions, et les *millet*, terme qui désigne les « nations » non musulmanes de l'Empire. L'administration impériale distingue principalement trois *millet*. La première est celle des Chrétiens orthodoxes qui dépendent de trois patriarchats orientaux, dont celui de Constantinople qui a la primauté. Pour les Arméniens grégoriens, l'Empire fonde à Constantinople un patriarchat pour contrebalancer le centre suprême de Echmiadzin, sous juridiction persane, puis russe. Enfin, l'Empire organise les juifs avec l'instauration progressive d'un grand rabbinat également situé à Constantinople.

Au xix^e siècle, les réformes administratives de l'Empire renforcent, en les codifiant, les statuts de *millet*. Les territoires de l'actuelle Turquie sont donc pluri-religieux, même si l'une des religions, majoritaire au plan démographique, domine l'espace politique, faisant de l'Empire ottoman une grande puissance musulmane, qui prélève par exemple une taxe sur les chrétiens et les juifs dispensés de l'armée.

Le système ottoman demeure particulièrement conservateur, ce qui obère l'ouverture de l'Empire aux évolutions des pays européens, et notamment à l'amélioration des conditions de vie due aux révolutions sanitaires et industrielles. Les territoires sous domination ottomane restent à un niveau de pauvreté relative, l'Empire est désigné au xix^e siècle comme « l'homme malade de l'Europe ». La Première Guerre mondiale lui est fatale et sa fin est officiellement consommée en 1922.

La majorité musulmane turque craint alors de voir ses territoires dominés sous l'effet de la dislocation de l'Empire, chaque minorité (grecque, arménienne, kurde...) étant porteuse de revendications, d'ailleurs aisées à justifier au regard de l'histoire de ces peuples.

B. Le sort fait aux minorités

Après une suite d'actions et de décisions, relevant rétrospectivement de ce qu'on n'appelait pas alors une « purification ethnique », des territoires pluriethniques deviennent l'espace

1. Du nom d'une dynastie turque issue du peuple des Oghouz (x^e-xiii^e siècle).

d'un État-nation largement homogénéisé dans son peuplement. Au début du *xx*^e siècle, les Arméniens sont sans doute plus de 2 millions, soit 15 à 20 % de la population de l'époque sur le territoire actuel. L'Empire ottoman déclinant, prétextant que les Arméniens de l'Empire seraient prêts à se ranger du côté des Russes, décide de déporter les populations arméniennes de l'est de l'Anatolie vers les déserts de Mésopotamie et de Syrie. Après l'arrestation, le 24 avril 1915, de l'élite arménienne d'Istanbul, soit 2 345 personnes le même jour, c'est l'ensemble de la population arménienne qui est visée dans le premier génocide du *xx*^e siècle¹. D'une part, le nombre de victimes est considérable. Les autorités turques actuelles reconnaissent d'ailleurs 300 000 morts arméniens, mais, selon les historiens, le chiffre se situe dans une fourchette entre 600 000 et 1,5 million de morts. D'autre part, ceux qui y parviennent émigrent, notamment vers le Caucase, la Syrie, la France et les États-Unis. Aujourd'hui, les descendants des survivants de la minorité arménienne vivant en Turquie ne sont plus estimés qu'à 60 000 personnes, mais ils sont sans doute plus nombreux en considérant ceux qui se sont convertis à l'Islam et ont changé leur nom pour échapper aux massacres du *xix*^e siècle, puis au génocide.

Concernant les Grecs, les mouvements de population résultent d'une guerre perdue. En 1920, l'armée grecque tente en effet l'annexion des territoires ottomans de l'Asie Mineure encore largement peuplés de Grecs, notamment ceux des côtes d'Asie Mineure. Mais au cours des années 1921-1922, les troupes de Mustafa Kemal Atatürk l'emportent et le conflit conduit au traité de Lausanne de 1923. Celui-ci organise des déplacements massifs de population. 1,3 million de Grecs doivent abandonner leur terre d'origine pour aller habiter dans les frontières de l'État grec, tandis que 300 000 Turcs vivant sur ces territoires partent vivre à l'intérieur de la Turquie. Le traité de Lausanne prévoit également l'acceptation par la Turquie de l'existence de minorités non musulmanes et l'assurance d'une liberté de culte, d'éducation et d'expression, tout particulièrement à Istanbul, ville alors à minorité musulmane où devait régner la liberté religieuse. En conséquence, les puissances de l'Entente évacuent Istanbul le 2 octobre 1923 et le 6 octobre, les kémalistes entrent à Istanbul. Mais l'engagement n'est nullement tenu. À la suite d'une sorte de volonté d'épuration, la politique liberticide menée par Ankara provoque l'exode des Chrétiens grecs, des Arméniens survivants du génocide et de nombreux israélites. En 1971, le pouvoir turc ferme le seul séminaire orthodoxe existant encore, le collège théologique de Halki, île proche d'Istanbul et en interdit tout autre. Or les 12 métropolitains, qui élisent en synode le patriarche, doivent être tous de nationalité turque et sortir de ce collège. Les Turcs de confession orthodoxe ne sont donc plus qu'une poignée, environ 3 000, même s'ils comptent parmi eux le patriarche œcuménique de Constantinople².

En conséquence, l'État turc a considérablement homogénéisé sa population par rapport à la diversité religieuse existant auparavant. Sa proportion de musulmans est d'ailleurs particulièrement élevée avec 99,8 %, contre 99 % en Iran, 95 % au Pakistan, 90 % en Égypte, 88 % au Bangladesh, 87 % en Indonésie... Mais les minorités musulmanes (alevis, soufis)³ sont maltraitées par le pouvoir turc.

Les minorités chrétiennes et juives qui pouvaient disposer de terres d'accueil ont émigré de gré ou de force dans des proportions très importantes : il ne reste donc plus en Turquie

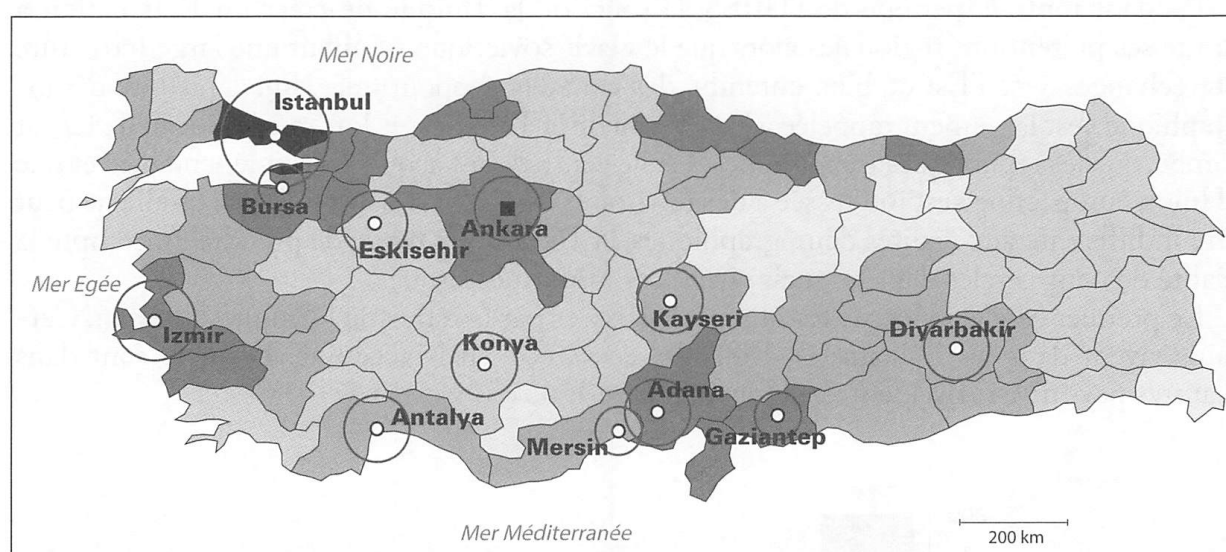
1. Reconnue comme tel par le Parlement français en janvier 2001.

2. En 2008, Sa Sainteté Bartholomeos I^{er}, né en 1940, titulaire depuis 1972.

3. Le 9 novembre 2008, pour la première fois, environ 50 000 alevis ont manifesté à Ankara pour attirer l'attention sur les discriminations dont ils sont victimes.

que 3 000 Grecs, 25 000 Juifs, 60 000 Arméniens, 25 000 Assyro-Chaldéens et 20 000 personnes d'autres ethnies. Ces minorités sont concentrées à Istanbul et à Izmir. En outre, aux confins de la Syrie habitent des Arabes musulmans majoritairement alaouites car la France a cédé à la Turquie, le 23 juillet 1939, le Sandjak d'Alexandrette¹ devenu province turque du Hatay.

Demeure une minorité musulmane au poids significatif, celle des Kurdes, également de religion musulmane sunnite, au moins six millions, qualifiés par les autorités turques de « Turcs des montagnes », dont l'existence est niée. Ils sont majoritaires dans une douzaine de départements du Sud-Est, qui sont en continuité avec le Kurdistan iranien et le Kurdistan irakien. La question kurde, au centre d'un conflit où l'armée turque n'est pas en reste, n'est toujours pas réglée en dépit de l'émigration rurale qui a fait d'Istanbul la première ville kurde, ainsi que des déplacements forcés de population kurdes.



© Gérard-François Dumont. Chiffres 2013.

Carte 16 : La densité et l'armature urbaine de la Turquie

C. Démographie et puissance régionale

Ce contexte propre à la géopolitique des populations en Turquie n'empêche pas ce pays d'avoir accentué sa puissance régionale. Dès les années 1920, par une sorte de paradoxe par rapport à son nationalisme ethno-religieux interne, la Turquie, consciente de son retard économique et éducatif, se rapproche de l'Occident en adoptant l'alphabet latin et le calendrier grégorien, en transposant des règles de droits européens... Elle entame des évolutions économiques et sanitaires en recourant à certaines méthodes européennes. Son entrée dans la transition démographique est d'abord lente. En effet, en 1960, le taux de mortalité infantile est encore de près de 200 pour mille, soit un enfant sur cinq décédant avant d'atteindre l'âge de 1 an. Toujours en 1960, l'espérance de vie à la naissance des femmes est à peine de 50 ans et celle des hommes de 46 ans à peine. Puis, d'importants progrès sont réalisés et la mortalité infantile s'abaisse à 21 pour mille en 2013. C'est encore six à sept fois plus que

1. Alexandrette est le nom français. En arabe, c'est Iskandaruna, devenu Iskenderun en turc

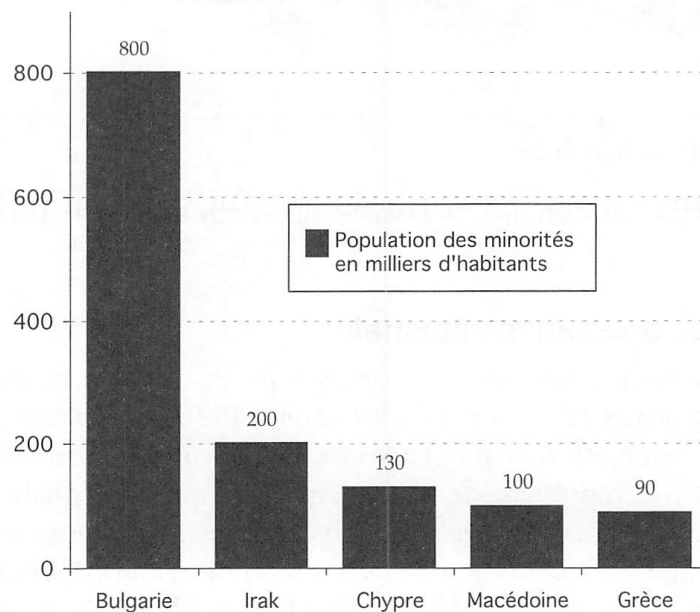
dans les pays les plus avancés. Et l'espérance de vie à la naissance progresse à 76 ans pour les femmes et 71 ans pour les hommes.

Depuis les années 1970, la seconde étape de la transition démographique est donc incontestable avec une fécondité abaissée de plus de 6 enfants par femme en 1960 à 2,1 en 2013, soit très légèrement en dessous du seuil de remplacement (2,11). Le taux d'accroissement naturel diminue de moitié de 27 pour mille habitants en 1960 à 12 pour mille toujours en 2013¹.

La transition démographique multiplie le nombre d'habitants. En 1927, le premier recensement indique une population de 13,6 millions d'habitants. En 1960, le chiffre double à 27,7 millions. Les estimations 2013 donnent 76,1 millions. La Turquie a donc ces dernières décennies rattrapé et dépassé la population d'autres puissances méditerranéennes comme la France, l'Italie et l'Espagne. Et ceci malgré d'importants flux d'émigration. En 2013, la Turquie semble à la fin de la transition démographique d'autant que sa fécondité est devenue très légèrement inférieure au seuil de remplacement.

Pendant toute la période de l'URSS, le souci de la Turquie de créer un État-nation a limité ses prétentions régionales alors que le glacis soviétique signifiait une large fermeture des échanges avec l'Est et, bien entendu, des contacts géopolitiques. Puis l'histoire démographique s'est largement rappelée à l'attention de la Turquie dès lors que le rideau de fer est tombé, que les républiques turcophones d'Asie centrale ont acquis leur indépendance et que l'Union européenne s'est intéressée à des territoires où vivent des Turcs. Parce qu'elle ne peut être indifférente aux réalités démographiques, la Turquie est tenue de prendre en compte la réalité de deux cercles dans lesquels vivent ses minorités turques.

Le premier cercle concerne les minorités laissées par le reflux de l'Empire ottoman. Certains vivent dans les Balkans, en Bulgarie, en Grèce, en Macédoine. D'autres sont dans d'autres pays d'Asie occidentale, à Chypre et en Irak.

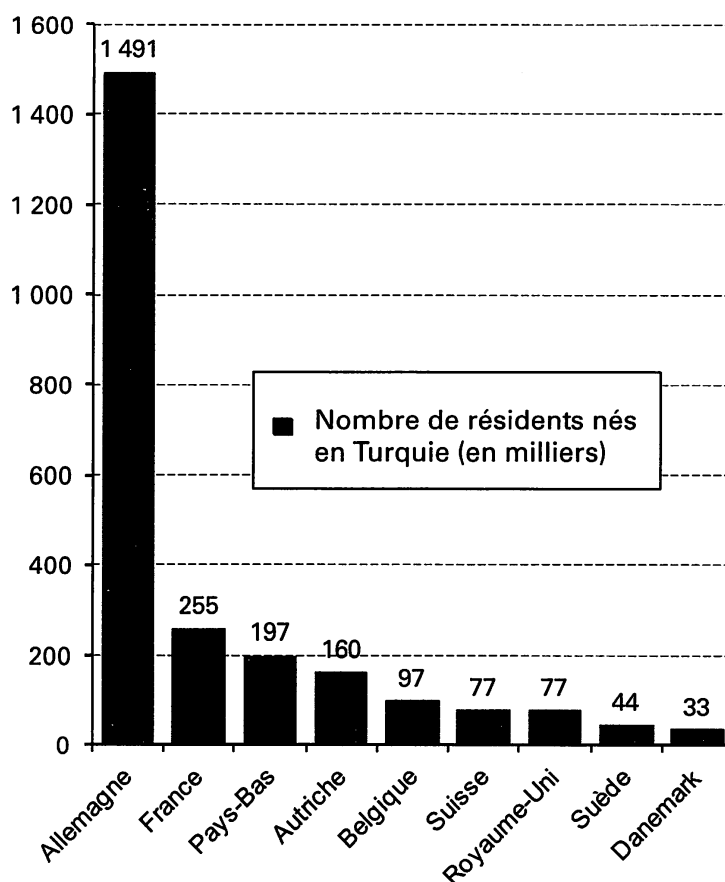


© Gérard-François Dumont, 2013.

Figure 22 : Les minorités issues de l'Empire ottoman

1. Ces chiffres doivent néanmoins être considérés comme des estimations, notamment en raison de la qualité insuffisante de l'état civil en Turquie.

Enfin, les migrations du xx^e siècle sont à l'origine d'un second cercle avec les immigrants turcs en Allemagne, en France, en Autriche, aux Pays-Bas, en Suisse, en Belgique...



© Gérard-François Dumont – Chiffres OCDE, 2011.

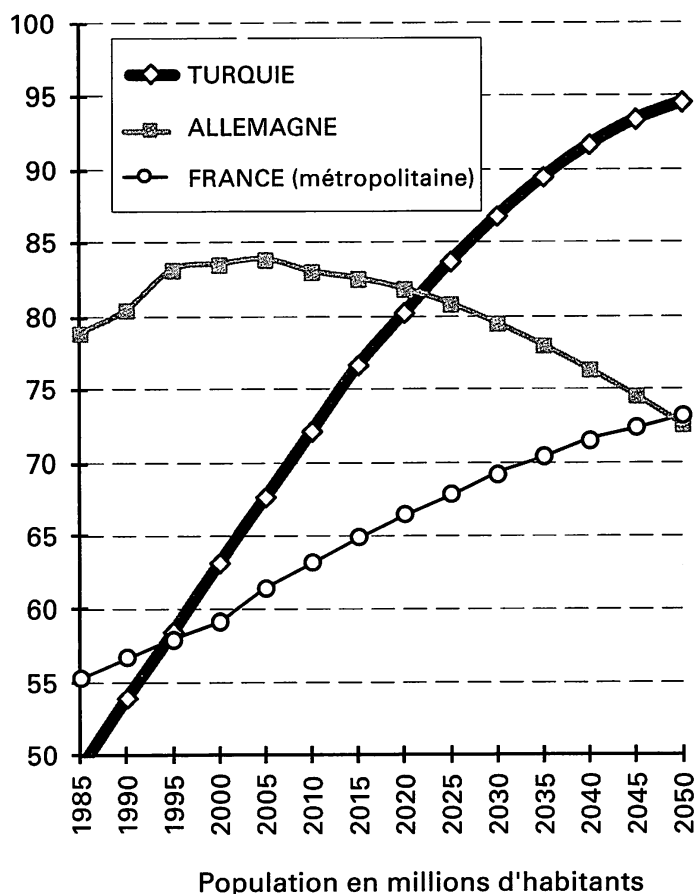
Figure 23 : Les résidents nés en Turquie dans divers pays européens

En dépit de la forte baisse de sa fécondité, la population de la Turquie, par effet de vitesse acquise¹, avec des générations nombreuses en âge de procréer, devrait continuer à croître de façon significative dans la première moitié du xxi^e siècle. Les projections élaborées selon des hypothèses moyennes indiquent en particulier que cette population devrait creuser l'écart avec la population de la France, puis rattraper la population déclinante de l'Allemagne au début des années 2020 avant de la dépasser nettement dans le deuxième quart du xxi^e siècle. Son entrée dans l'Union européenne ferait d'elle le pays le plus peuplé et, en conséquence, le mieux représenté au Parlement européen et ayant le plus de voix au Conseil européen.

Ainsi la Turquie, après avoir construit un État-nation sur les ruines de l'Empire ottoman, se retrouve la seconde puissance démographique de la Méditerranée, après l'Égypte, présente en outre dans les Balkans avec des minorités issues de l'Empire et ailleurs en Europe par des ressortissants qui, après avoir privilégié l'Allemagne, diversifient leur ancrage géographique. À cela s'ajoute l'ouverture vers les frères turcs des pays devenus indépendants après l'implosion soviétique. Conduite par Mustafa Kemal qui engagea en 1919 la lutte armée, la naissance de la Turquie relevait d'un souci défensif. Les conditions démogra-

1. Gérard-François Dumont, *Les populations du monde*, Paris, Armand Colin, 2^e édition, 2004.

phiques et géopolitiques du XXI^e siècle lui permettent désormais de mettre en avant une politique régionale active.



Chiffres World population prospects The 2012 revision. © Gérard -François Dumont

Figure 24 : Les perspectives de la population de la Turquie, de l'Allemagne et de la France

Les conditions françaises de l'adhésion de la Turquie à l'UE

Le 6 mai 2007, l'élection à la présidence de la République française d'un candidat qui a publiquement annoncé son opposition à une entrée de la Turquie dans l'UE fait peser sur celle-ci une hypothèque. N. Sarkozy engage néanmoins une vaste réforme de la Constitution, voté par le Parlement réuni en Congrès à Versailles le 21 juillet 2008, par 539 voix, soit une de plus que la majorité requise. À cette occasion, l'article 88-5 de la Constitution, ajouté le 25 février 2005 à l'initiative de Jacques Chirac, est complété par un paragraphe qui ouvre une nouvelle option. En effet, cet article conserve la phrase initiale : « Tout projet de loi autorisant la ratification d'un traité relatif à l'adhésion d'un État à l'Union européenne et aux Communautés européennes est soumis au référendum par le président de la République. » Cependant, le Congrès ajoute le 21 juillet 2008 : « Toutefois, par le vote d'une motion adoptée en termes identiques par chaque assemblée à la majorité des trois cinquièmes, le Parlement peut autoriser l'adoption du projet de loi selon la procédure prévue au troisième alinéa de l'article 89. »

Cette modification élargit les possibilités de ratification des prochaines adhésions, tout en laissant ouverte l'option du référendum. En résumé, l'adhésion de la Turquie à l'Union

européenne nécessite de rassembler plus de 50 % des Français à l'occasion un référendum ou au moins 60 % de chaque Chambre du Parlement. Cette procédure concerne tous les pays candidats présents et à venir. À compter de 2010, les négociations UE-Turquie semblent cependant marquer le pas, voire dans l'impasse. Au mois de mai 2012, l'élection de François Hollande modifie l'état d'esprit à l'Élysée et au Quai d'Orsay. Le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, annonce début 2013 que la France lève son veto sur un chapitre des négociations UE-Turquie. Quelques semaines plus tard, un processus de contestation politique en Turquie est durement réprimé¹ par le pouvoir turc, mettant mal à l'aise les pays membres de l'UE que le Premier ministre Erdogan, accentuant sa dérive autoritariste, accuse de tous les maux. La Turquie ne tient pas ses engagements vis-à-vis d'une UE pusillanime ; elle reste trop nationaliste pour accepter des règles de nature supranationale, mais souhaite rester candidate à l'UE, ne serait-ce que pour bénéficier des avantages politiques, économiques et financiers du statut de pays candidat.

À l'avenir, les relations de l'UE avec la Turquie devraient normalement déboucher sur une adhésion ou sur un partenariat privilégié. Elles pourraient aussi s'accomplir dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée si cette dernière venait, bien qu'une telle possibilité paraisse aujourd'hui maigre, à prendre de l'ampleur.

3. L'Union pour la Méditerranée, entre espoir et malchance

La chute du rideau de fer a conduit l'Europe communautaire à se préoccuper prioritairement de l'Europe balte, centrale et orientale. Certes, Malte et Chypre font partie de l'espace méditerranéen, mais l'intérêt de l'Union pour sa rive Sud a diminué durant plus d'une décennie. Le 13 juillet 2008, une rupture semble survenir avec le lancement officiel de l'Union pour la Méditerranée, au début de la présidence française de l'Union européenne. Les dirigeants d'une quarantaine de pays de l'UE et des rives Sud et Est de la Méditerranée se retrouvent à Paris. Derrière les clichés du sommet de Paris, que nous apprend l'Union pour la Méditerranée sur le mode d'élaboration d'un projet géopolitique au sein de l'Union européenne ? Examinons le passage du Processus de Barcelone... au processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée, pour constater qu'il s'agit, à bien des égards, d'une leçon de savoir-vivre communautaire.

A. Du Processus de Barcelone...

Depuis les années 1970, les essais pour créer des relations plus intenses entre les deux rives de la Méditerranée n'ont pas manqué. Citons le Dialogue euro-arabe, de 1973 à 1990 ; le Dialogue 5+5, lancé en 1990 ; le Processus de Barcelone, initié en 1995 et la Politique européenne de voisinage², en 2004.

En 1995, la Conférence de Barcelone rassemble les Quinze pays membres de l'UE et douze pays méditerranéens. Elle affirme l'importance du bassin méditerranéen en y instaurant une « zone de euro-méditerranéenne de paix, de stabilité et de sécurité » fondée sur le partenariat. Dix ans après, le processus de Barcelone peine à atteindre ses objectifs. Stéphanie Darbot-Trupiano constate que : « La région euro-méditerranéenne est marquée par l'attractivité de l'UE, "centre" politique, économique de cette région, face aux 12 pays

1. Vincent Duclert, *Occupy Gezi, un récit de résistance à Istanbul*, Paris, Demopolis, 2014.

2. Cf. chapitre 5.

partenaires méditerranéens (PPM) réduits au rang de couronne périphérique. Les échanges économiques et financiers restent très asymétriques. Les gradients de niveaux de vie, de comportements démographiques, les oppositions de systèmes politiques entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée sont flagrants, ce que soulignent les flux migratoires puisque les PPM forment une des principales zones d'origines des migrants résidant dans l'UE. »¹ Signe d'un malaise : lors de la cérémonie des dix ans du partenariat organisé à Barcelone, seule une moitié des chefs d'État et de gouvernement des pays de la rive Sud se déplace.

Quant à la Politique européenne de voisinage, lancée publiquement en 2004, Jean-Robert Henry n'y voit qu'une « forme de retour à l'unilatéralisme : les plans d'actions conclus avec les "voisins" sont bilatéraux, comme les conventions d'association du processus de Barcelone, et il n'y a pas d'instance de concertation collective à l'exception de celle qui est maintenue à l'échelle euro-méditerranéenne. [...] Les formules mises au point depuis 1995 témoignent aussi de l'hésitation à choisir entre l'ouverture et la fermeture de l'espace européen vers le Sud. Ici, le compromis est particulièrement déséquilibré et ronge le processus de Barcelone comme la politique européenne de voisinage. Il consiste à renforcer l'intégration à l'Europe des économies d'outre-Méditerranée, tout en restreignant la circulation des hommes du Sud vers le Nord. »² Pour l'UE, la Méditerranée est à la fois une région périphérique et une frontière.

La campagne électorale pour les élections présidentielles françaises de 2007 donne lieu à une relance du débat

B. ...au Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée

Dans le contexte d'une campagne électorale, le candidat à la présidence de la République française Nicolas Sarkozy évoque le 7 février 2007 à l'occasion d'un discours prononcé à Toulon son projet d'une « Union méditerranéenne » (UM). Il s'inscrit alors dans une optique intergouvernementale méditerranéo-centrée plutôt que communautaire. Il s'agit d'offrir à tous les pays riverains de la Méditerranée – et seulement eux – un processus de partenariat égalitaire pour construire un destin commun, en s'inspirant du précédent de la Communauté économique européenne (CEE). Des structures et un budget propres permettraient de mettre en place des politiques spécifiques. N. Sarkozy n'entend donc pas laisser à l'UE l'opportunité de donner son avis.

Le soir même de son élection à la présidence de la République française, le 6 mai 2007, N. Sarkozy rappelle son engagement en faveur d'une Union méditerranéenne. Le 23 octobre 2007, il prononce au Maroc, à Tanger, un discours qui dessine les contours du projet. L'UM se doit d'être fondée sur la volonté politique, mais être pragmatique, à géométrie variable pour former une *Union de projets*, sans se substituer aux initiatives existantes, mais avec l'intention de leur donner un nouvel élan. Peu après, des officiels allemands font passer le message aux Français qu'il est hors de question d'accepter cette scission de l'Europe qu'entraînerait, selon eux, l'utilisation de fonds communautaires pour un projet qui n'impliquerait pas l'ensemble des pays membres de l'UE.

Le mois de décembre 2007 est marqué à la fois par une visite du chef d'État libyen – Mouamar Khadafi – à Paris et par une prise de position publique de la chancelière alle-

1. Stéphanie Darbot-Trupiano, « Le Partenariat euro-méditerranéen : une tentative d'intégration maladroite », 3 août 2007, http://www.espacepolitique.org/documents/pdf/EP2_G_PEM.pdf, p. 121.
2. Jean-Robert Henry, « La nouvelle question méditerranéenne », *Questions internationales*, n° 31, mai-juin 2008, La Documentation française, p. 83.

mande, Angela Merkel. Le 5 décembre 2007, cette dernière déclare, lors d'une conférence à Berlin : « Il se pourrait que l'Allemagne se sente pour ainsi dire plus concernée par l'Europe centrale et orientale et la France plus attirée du côté de l'Union méditerranéenne : cela pourrait libérer des forces explosives et cela, je ne le souhaite pas. Je crois qu'il faudrait faire une offre en la matière à tous les autres États européens. »¹

Le 20 décembre 2007, un sommet tripartite entre la France, l'Italie et l'Espagne marque une inflexion, *via* une modification du nom. L'Union méditerranéenne devient l'Union pour la Méditerranée (UPM). Le 3 mars 2008, en marge du Salon mondial des nouvelles technologies de Hanovre, un compromis franco-allemand est trouvé. Il est présenté conjointement par le président français et la chancelière allemande au Conseil européen du 13 et 14 mars 2008. Pierre Pascallon propose l'analyse suivante : « Force est bien de reconnaître qu'au terme de ce laborieux marchandage – dont l'Allemagne sort victorieuse – le projet d'Union Méditerranéenne perd quasiment toute sa substance en devenant “Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée”. La preuve ? Initialement, seuls les pays riverains pouvaient être membres fondateurs de l'Union ; désormais, tous les membres de l'UE – non riverains compris – seront membres de plein droit du projet, comme dans celui de Barcelone. »² En outre, il s'agit moins d'intégration que de coopération. L'un des arguments des pays de l'UE non méditerranéens est qu'ils sont concernés dans la mesure où résident chez eux des diasporas méditerranéennes.

Les prémisses de l'UPM donnent lieu à des avis divergents.

C. Une leçon de savoir-vivre communautaire

Selon Bichara Khader, « [...] l'UE a eu le dernier mot : l'Union pour la Méditerranée ne sera qu'une relance du processus de Barcelone. Ce qui était présenté comme “une grande vision” pour sortir des sentiers battus des politiques communautaires, “trop centrées sur le commerce”, est tout bonnement transformé en un “projet édulcoré”. [...] Après tout, l'adage populaire ne dit-il pas que “celui qui paie l'orchestre choisit la partition” ? »³

En revanche, selon Dorothee Schmid, il convient d'analyser plus finement le processus avant d'accuser les autres pays membres d'avoir amoindri le projet : « Nous avons fonctionné sur fond de désaccord franco-français assez important. Il y avait d'un côté l'Élysée qui continuait à porter ce projet avec sa dimension très idéaliste, mais aussi irréaliste. Et de l'autre le Quai d'Orsay, qui devait assurer l'ingénierie du projet et qui a finalement défendu la ligne européenne. »⁴

Le 13 juillet 2008, le Sommet de Paris pour la Méditerranée installe l'UPM en retenant six projets, qui ne sont pas totalement inédits mais veulent témoigner d'une ambition : Environnement : dépollution de la Méditerranée ; Transports : les autoroutes maritimes et terrestres pour accroître les échanges et faciliter la liberté de mouvement des personnes et des biens ; Répondre aux catastrophes naturelles, par le développement de la protection

1. Cité dans Frédéric Lallemand, *L'Union pour la Méditerranée : pourquoi ? comment ?* Paris, Fondation pour l'innovation politique, juin 2008, p. 46.

2. Pierre Pascallon, « Le projet d'Union méditerranéenne en lambeaux », *Études géopolitiques*, n° 9, Paris, OEG – diffusion Karthala, 2008, p. 104

3. Bichara Khader, « De l'Union méditerranéenne de Nicolas Sarkozy au Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée », dans Frédéric Lallemand, (dir.), *L'Union pour la Méditerranée : pourquoi ? comment ?*, Paris, Fondation pour l'innovation politique, juin 2008, p. 67.

4. Dorothee Schmid, « J'émet des doutes sur l'utilité de cette “Union” », www.euractiv.fr, 11 juillet 2008.

civile à l'échelle de la région ; Énergies, le soutien aux énergies alternatives ; Éducation, l'université euro-méditerranéenne qui aura son siège en Slovénie ; Économie, via le développement des affaires.

Ainsi, les débuts de l'Union pour la Méditerranée sont riches d'enseignements sur le processus d'élaboration d'un projet géopolitique au sein de l'Union européenne. Paris ne peut faire abstraction d'une concertation véritable avec l'Allemagne fédérale¹ et, au-delà, avec tous les pays membres de l'Union européenne. Zaki Laïdi propose une analyse paradoxale : « Ce changement peut se lire comme un échec pour le président français, mais aussi comme l'expression inattendue d'une vitalité européenne. En effet, malgré tout ce qui se dit sur l'incapacité de l'Europe à agir collectivement, force est de constater que chaque fois qu'un acteur tente "de s'échapper" ou de se détacher de ses partenaires, ces derniers le rattrapent. Reste à savoir si cette européanisation d'un projet national garantira son succès. Cet épisode incite à réfléchir sur la difficulté de mettre en place des coopérations renforcées : face à l'immobilisme, certains États sont amenés à prendre les devants, mais dès qu'ils le font, les autres veulent s'y associer ou supportent mal d'en être exclus, ce qui peut conduire à une nouvelle paralysie. »² Cela ne signifie nullement que les États doivent s'interdire d'avoir des projets, mais un pays membre ne peut pas prétendre s'abstraire des règles définies. Enfin, Sylvie Goulard synthétise : « Ce cas d'école amène à réfléchir sur le type de pouvoir dont a besoin l'Europe : un leadership à la française capable de porter la voix européenne, mais aussi du jeu collectif à l'allemande qui permette d'entraîner une adhésion de nos partenaires. Sachons cultiver notre jardin européen. »³

Une fois officiellement lancée, l'UPM joue de malchance. La guerre conduite par Israël dans la bande de Gaza du 27 décembre 2008 au 17 janvier 2009 provoque la colère des pays arabes qui boycottent les réunions durant plusieurs mois. Puis la crise budgétaire des États membres de l'UE réduit l'ampleur de leurs promesses. Ensuite, les « révolutions arabes » engendrent, à partir du début de l'année 2011, une instabilité et une incertitude peu propices aux engagements financiers publics ou privés. Résultat, Il faut attendre la campagne présidentielle française de 2012 pour que le premier projet d'Inframed soit annoncé, et Nicolas Sarkozy a quitté l'Élysée lorsque le deuxième projet est finalisé... sans rencontrer beaucoup d'échos. Devant les dérives de la plupart des régimes nés des « révolutions arabes », la France envisagerait en 2014 de relancer le processus de l'Union pour la Méditerranée...

L'analyse des frontières Sud-Est et Sud de l'Union européenne montre que les évolutions restent largement incertaines et débouche sur deux interrogations principales. Les Balkans Occidentaux et la Turquie deviendront-ils membres de l'UE à moyen terme ? Quels seront les résultats du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée ?

Au-delà, l'Union européenne doit relever l'immense défi de l'optimisation de son aide publique au développement. En effet, premier bailleur de fonds de l'aide publique au déve-

1. Depuis la signature du traité de l'Élysée en 1963, il convient de parler avec émotion et conviction de « l'amitié franco-allemande ». Si les relations entre la France et l'Allemagne fédérale sont fort heureusement devenues pacifiques, elles restent complexes et souvent ambiguës. Le manque d'enthousiasme français au moment de la chute du mur de Berlin a ajouté un passif de taille. Cf. Pierre Verluise, *20 ans après la chute du Mur. L'Europe recomposée*, Paris, Choiseul, 2009. Voir les chapitres 3, 4 et 5.
2. Zaki Laïdi, « Méditerranée : une union pour quoi faire ? », 13 juillet 2008, http://www.telos-eu.com/fr/article/mediterranee_une_union_pour_quoi_faire
3. Sylvie Goulard, 4 décembre 2008, conférence à Lille, extrait du compte-rendu de l'association *Connaissance et vie d'aujourd'hui*.

loppement dans le monde, devant les États-Unis et le Japon, l'UE n'en tire pas un bénéfice d'influence géopolitique à la hauteur de l'effort consenti. Parce que l'aide communautaire manque de cohérence et souffre d'une trop grande dispersion¹.

Reste à étudier les relations de l'Union européenne élargie avec ses frontières orientales.

Propositions de sujets

L'Union européenne au risque des Balkans Occidentaux : espoirs et incertitudes ?

La Turquie, puissance régionale ou puissance européenne ?

Bibliographie

- ALIBONI Roberto *et alii*, *Union for the Mediterranean. Building on the Barcelona acquis*, European Union Institute for Security Studies, ISS Report, n° 1, 13 mai 2008.
- ALLEMAND Frédéric, *L'Union pour la Méditerranée : pourquoi ? comment ?*, Fondation pour l'innovation politique, hors-série, juin 2008.
- DOPFFER François, *L'imbroglio turc*, Paris, Lignes de repères, 2008.
- DUMONT Gérard-François, « Le basculement démographique en Méditerranée », *Agir*, n° 50, septembre 2012.
- DUMONT Gérard-François, « La Turquie et l'Union européenne : intégration, divergence ou complémentarité ? », *Géostratégiques*, n° 30, 1^{er} trimestre 2011.
- DUMONT Gérard-François, « Le peuplement balkanique, un kaléidoscope géopolitique », *Géostratégiques*, n° 31, 2^e trimestre 2011.
- DUMONT Gérard-François, « Les paramètres géopolitiques du Moyen-Orient », *Géostratégiques*, n° 22, 2009.
- DUMONT Gérard-François, « L'immigration et l'Europe », *Revue politique et parlementaire*, n° 1046, janvier/mars 2008.
- DUMONT Gérard-François, « La Turquie, géopolitique et populations », *Population & Avenir*, n° 670, novembre-décembre 2004.
- Études Géopolitiques*, n° 9, « Quelle Union pour quelle Méditerranée ? », juillet 2008, Paris, Karthala.
- GLAMOTCHAK Marina, *L'enjeu énergétique dans les Balkans*, Paris, Éditions Technip, 2013.
- LUKIC Ronéo (dir.), *La politique étrangère de la Croatie, de son indépendance à nos jours, 1991-2006*, Laval, Presses Universitaires de Laval (Canada), 2007.

1. Cf. Pierre Verluise, *Géopolitique des frontières européennes. Élargir, jusqu'où ?* Paris, Argos, 2013. La politique d'aide au développement fait l'objet d'un chapitre entier.

Revue Tiers Monde, « La Turquie au carrefour d'enjeux stratégiques », n° 194, avril-juin 2008, Paris, Armand Colin.

SIVIGNON Michel, *Les Balkans, une géopolitique de la violence*, Paris, Belin, 2009.

UNION POUR LA MÉDITERRANÉE, *Défense nationale et sécurité collective*, hors série, bilingue français et anglais, 2008.

VERLUISE Pierre (dir.), *Une nouvelle Europe. Comprendre une révolution géopolitique*, Paris, Karthala, 2006.

VERLUISE Pierre, *Géopolitique des frontières européennes. Élargir, jusqu'où ?*, Paris, Argos, 2013.

Pour citer cette publication:

To cite this version:

Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre,
« La géopolitique de l'Europe face aux Balkans
et à la Méditerranée »,
dans : Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre,
Géopolitique de l'Europe,
Paris, Armand Colin/Sedes, 2014.

**Gérard-François Dumont
Pierre Verluise**

Géopolitique de l'Europe

**2^e édition entièrement
revue et mise à jour**

 **ARMAND COLIN**  **SEDES**

ISBN 978-2-301-00419-2



Géopolitique de l'Europe

2^e édition

Gérard-François Dumont
Pierre Verluise

ARMAND COLIN



SEDES